

LE PARADOXE DES ECOLES DE COMMERCE¹

Rémy Prud'homme²

14 Mars 2013

Le Rapport public annuel 2013 de la Cour des Comptes n'examine pas seulement l'ensemble des finances publiques, mais analyse en détail une trentaine d'exemples de politiques publiques - du tramway d'Artois-Gonelle au soutien de l'Etat aux débitants de tabacs en passant par les écoles de commerce. Presque toutes ces études de cas débouchent sur de sévères constats d'échec, ou au moins d'insuffisances. L'exception, il en a une, c'est justement l'expérience des « écoles supérieures de commerce et de gestion », présentée par la Cour comme une impressionnante success story.

Autrefois, ces écoles étaient indignes de l'enseignement supérieur : même dans les meilleures, il n'y avait ni professeurs à plein temps ni livres dans les bibliothèques (lorsqu'il y avait une bibliothèque). Il faut saluer la clairvoyance d'une poignée de dirigeants de la chambre de commerce de Paris qui prirent l'initiative d'envoyer quelques dizaines de jeunes Français faire des thèses de gestion dans de bonnes universités américaines, jetant ainsi les fondations du bel édifice construit au cours des décennies passées.

Aujourd'hui, les écoles de commerce françaises sont, selon tous les classements, parmi les meilleures du monde, et en tout cas d'Europe. Leurs nombreux professeurs sont engagés dans des recherches universitaires qui alimentent les meilleures publications académiques internationales. Ces écoles ont parfaitement relevé le défi de la mondialisation : dans certaines, la moitié des professeurs et des étudiants sont étrangers. Ce succès n'est pas seulement parisien : plusieurs des écoles de province jouent dans la cour des grands. Enfin, il n'est pas seulement qualitatif, il est aussi quantitatif : le nombre des élèves a considérablement augmenté, ce qui prouve que l'augmentation des volumes n'est pas inconciliable avec l'amélioration des produits.

Ce véritable miracle ne doit rien du tout à l'Etat. Qui n'a fourni ni argent, ni orientations, ni contrôles, ni labels, ni politiques. Elus et fonctionnaires n'y ont

¹ Diffusé sur lesechos.fr

² Professeur des Universités (et ancien élève d'HEC).

joué aucun rôle. La Cour des Comptes a du reste quelques difficultés à justifier l'attention qu'elle porte à ce thème. Elle le fait en expliquant que ces écoles sont sous la responsabilité des chambres de commerce, qui sont elles-mêmes des quasi entités publiques, et en tant que telles contrôlables par la Cour des Comptes. En fait, les CCI ne financent guère que le cinquième des dépenses des écoles de commerce.

Reste ce paradoxe : des 27 politiques publiques examinées par la Cour, la plus réussie est la moins publique et la moins politique. Gardons-nous d'en tirer des généralisations trop hâtives. Mais souhaitons que ce paradoxe (si c'en est un) fasse réfléchir ceux - ils sont nombreux en France - qui croient dur comme fer que rien de bon ne peut se faire sans l'intervention de l'Etat.

La Cour des Comptes formule peu de critiques. On en hasarderait une. Les écoles de commerce sont des écoles d'application, pas de formation. On y apprend un métier, pas une discipline. Aux Etats-Unis, on y accède après quatre années d'études supérieures générales très variées, où l'on s'est ouvert l'esprit en travaillant des thèmes variés, comme la mythologie grecque, les grandes découvertes, la physique quantique, le roman russe, ou la statistique descriptive. En France, on y accède après deux années de prépa qui ne sont guère que le prolongement du bachotage des terminales. La même graine utile semée sur une terre labourée par la culture aux Etats-Unis l'est sur un sol asséché par les concours en France : elle y germe moins bien. Il serait injuste d'en faire grief à nos écoles de commerce, mais peut-être pas à notre Etat.

(3.600 signes)